

Troisième année du Programme municipalisé de vidange de fosses septiques sur le territoire de la MRC des Sources

L'été 2021 sera celui du deuxième tour de vidange des installations septiques pour les municipalités de Danville, Ham-Sud et Val-des-Sources. Selon leur secteur, les citoyens visés par la vidange de leur installation recevront par la poste un avis leur indiquant la période prévue pour la vidange de leur installation septique.

La MRC des Sources tient à rappeler aux citoyens qu'en vertu de l'entente intermunicipale et qu'en conformité avec le Règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (Q-2 r.22), nul ne peut se soustraire du programme.

Comme il s'agit du deuxième tour pour ces municipalités, et que conformément à l'article 13 du règlement Q-2, R.22, il est important de noter que pour la saison 2021, seules les installations septiques des résidences principales seront vidangées. En ce qui a trait aux installations des résidences secondaires (chalet, maison de villégiature), elles seront vidangées à l'été 2023 comme prévu au règlement.

Le calendrier¹ de vidange des installations septiques est le suivant :

- Danville : du 10 mai au 13 août 2021;
- Ham-Sud : du 16 août au 27 août 2021;
- Val-des-Sources : du 30 août au 3 septembre 2021.

Pour plus de renseignements, les citoyens peuvent s'adresser au responsable du programme, monsieur Benoit Bissonnette, au 819 879-6661 poste 228.

¹ Notez que les vidanges sont effectuées du lundi au vendredi de 7 h à 18 h.